

Note et la présente réponse, faisant foi en anglais et en français, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de votre Note.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

PAUL MARTIN
*Secrétaire d'État suppléant
aux Affaires extérieures*

Son Excellence
Monsieur Joachim Friedrich Ritter,
Ambassadeur de la République fédérale
d'Allemagne.

OTTAWA 1968
OFFICE OF THE SECRETARY OF STATE FOR CANADA

1813
8501